

14 juillet 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce 14 juillet 2025, et je vous remercie d'y être présents, pour commémorer la Révolution Française, à la date de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, et pour perpétuer l'idée de la Fête de la Fédération organisée le 14 juillet 1790 par La Fayette pour laquelle il a voulu réunir le peuple français ET le Roi Louis XVI pour célébrer la Nation française dans son ensemble.

C'est la fête de l'unité, la fête de l'union de toute la France. On fête la fin de l'Ancien Régime et de la monarchie.

De nos jours, le 14 juillet, c'est la célébration de la République française mais celle-ci ne sera effective qu'en 1792 avec la prise des Tuileries par les Sans Culottes le 10 août et l'abolition définitive de la Monarchie constitutionnelle le 21 septembre par les députés de la Convention.

La République, c'est la prise de pouvoir par le Peuple ; c'est la garantie d'un régime pour le peuple. Toute atteinte à la République se fait au détriment du peuple, avant-hier en 1789, comme hier en 1940 ou aujourd'hui en 2025 : toute personne ou idéologie qui remet en cause les principes de la République, ou de son socle, constitué par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen elle-même proclamée le 26 Août 1789 après un processus d'élaboration parlementaire, porte atteinte en premier lieu au peuple, aux plus faibles d'entre nous.

Pour s'en convaincre, il convient de se souvenir des épisodes de la Révolution.

Le 05 mai 1789, le Roi Louis XVI est contraint par le peuple de convoquer les Etats Généraux auxquels vont participer des représentants des 3 ordres de l'Ancien Régime : la noblesse, le clergé et le tiers-état ce dernier représentant le peuple, invité pour la première fois aux destinées du Pays.

Le 09 juillet 1789, l'Assemblée nationale constituante est installée : elle a la mission de créer les fondements de la nouvelle société à travers une constitution et de mettre fin à l'Ancien Régime. Son travail débute donc par la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, prélude et préambule de la future constitution.

Cette Assemblée nationale s'oppose bien évidemment au pouvoir féodal, une opposition frontale a lieu entre le peuple et ses représentants d'un côté et le Roi et sa cour de l'autre. Le 09 juillet encore, le Ministre Necker, un des seuls membres parmi les plus influents à porter une aspiration à faire place au peuple dans la direction du Pays. L'information ne se diffuse que les 11 et 12 juillet.

Le peuple, se sentant floué par cette révocation, comprend qu'il doit prendre les armes et marcher sur Paris, aboutissant donc à la Prise de la Bastille le 14 juillet car c'est une réserve d'armes et de poudre.

Il y a donc les faits historiques, cette Prise de la Bastille que nous commémorons aujourd'hui, mais aussi la sanctuarisation des principes de la Révolution Française dans les textes : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen puis constitution. C'est cette sanctuarisation essentiellement qui fait que 236 ans après, nous pouvons encore commémorer ces événements : les principes révolutionnaires sont gravés dans le marbre. Directement inspirés des principes philosophiques des Lumières du XVIIIème siècle, ils garantissent encore aujourd'hui l'égalité en droit de tous les humains : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », c'est l'article 1^{er}.

C'est le principe de l'universalisme qui s'inscrit ainsi en tête du texte fondateur de notre République. C'est donc bien celui-ci qui fonde l'ensemble de notre architecture républicaine. Tous les hommes sont égaux, quels que soient leur condition sociale, leur lieu de naissance, leur couleur, leur religion, etc. En contrepoint, cela signifie bien qu'aucun humain ne peut se construire réellement dans la destruction son prochain, en attendant aux droits et à la vie des autres : c'est un leurre de croire le contraire.

Au passage, je rappelle que l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme dit que « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme ». Les mouvements qui nient ce principe sont donc anticonstitutionnels.

Tandis que l'article 3 édicte que « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Ce qui signifie : pas de dirigeant non désigné par le peuple, pas de gouvernement autocrate et autoproclamé, pas de dictature, donc.

L'universalisme au XVIIIème siècle, c'est la fin des particularismes pour une classe sociale, pour une région, pour un groupe d'individus. C'est la fin des privilèges et donc des inégalités inscrites dans le droit. C'est l'un des arcs du combat pour abolir l'Ancien Régime, c'est l'instauration d'un Etat de droit pour tous les citoyens, ce sont les mêmes lois pour toutes et tous.

Je veux donc vous dire une fois de plus en ce 14 juillet 2025, 236 ans après la Prise de la Bastille, qu'aujourd'hui comme hier l'Humanité est Une, on ne la sert pas lorsqu'on s'attaque à l'un ou l'autre de ses sujets, quelles qu'en soient les raisons, qu'elles qu'en soient les justifications, qu'elle qu'en soit la bonne conscience qu'on se donne : chaque fois qu'on porte atteinte à 1 seul être humain, mais encore plus à un peuple ou une nation, une religion, c'est l'Humanité toute entière qu'on compromet : commémorer le 14 Juillet, c'est rappeler cela, c'est de se rappeler de cela, particulièrement en 2025 avec tous les conflits ouverts sur le Globe.

VIVE LA REPUBLIQUE FRANCAISE